

Emplois fictifs : l'ex-premier ministère François Fillon condamné en appel à un an de prison ferme

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 11 minutes

 Se connecter à lefigaro.fr avec Google ✕

 Patrick P
patrick.pastor56@gmail.com

Continuer en tant que Patrick

Pour créer votre compte, Google partagera votre nom, votre adresse e-mail et votre photo de profil avec lefigaro.fr. Consultez les [Règles de confidentialité](#) et les [Conditions d'utilisation](#) de l'application lefigaro.fr.



François Fillon, ex-premier ministère français. STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Dans ce dossier qui avait explosé en pleine campagne présidentielle de 2017, l'ancien candidat de la droite a par ailleurs été condamné à 375.000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité.

L'ancien premier ministère François Fillon a été condamné lundi 9 mai en appel à quatre ans de prison, dont un an ferme, 375.000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité dans l'affaire des emplois fictifs de son épouse Penelope Fillon.

Dans ce dossier qui avait explosé en pleine campagne présidentielle du candidat de la droite en 2017, Penelope Fillon s'est vue infliger deux ans de prison avec sursis et 375.000 euros d'amende, son ancien suppléant Marc Joulaud trois ans de prison avec sursis. Des peines d'inéligibilité de deux ans et cinq ans ont en outre été prononcées à leur rencontre.

À VOIR AUSSI - François Fillon et son épouse fixés en appel dans l'affaire des soupçons d'emplois fictifs